

comme ils l'entendront le produit de leur emprunt.

40 Les banques et leurs succursales suffisent aux besoins des cultivateurs qui peuvent toujours trouver à emprunter, sous leur propre responsabilité, à 6 ou 7 pour cent.

Avant d'entrer tout à fait dans la discussion de son sujet, le conférencier a fait un parallèle entre le paysan français et le cultivateur canadien. Il nous a montré le paysan français dédaigneux du luxe, préférant avoir un gros tas de fumier à sa porte plutôt que de beaux chevaux, de brillants équipages et des habits de luxe. Il rappelle que, après 1870, c'est l'épargne du paysan français qui permit à la France de payer les cinq milliards de l'indemnité de guerre exigée par la Prusse et que, malgré cette saignée abondante, la France est encore le plus riche pays du monde et le plus prospère.

Logiquement, on devrait conclure de ce parallèle que le paysan français, plus économe, plus riche que le cultivateur canadien, aurait, moins que lui, besoin du secours des caisses rurales. Cependant la déduction du conférencier est justement tout le contraire. Nous espérons qu'il raisonne avec plus de logique lorsqu'il établit un traitement sûr le diagnostic qu'il a fait d'une maladie; autrement nous plaindriions fort ses patients.

Dans les campagnes françaises, les banques sont moins nombreuses, par tête de la population, qu'au Canada; mais il y a une autre institution qui joue un grand rôle dans la centralisation de l'épargne et son utilisation. Dans chaque chef-lieu de canton, centre de cinq ou six communes, il existe une ou plusieurs études de notaires qui font fonctions de caisses d'épargnes. Toutes les petites économies sont placées chez le notaire qui, sous sa propre responsabilité, les utilise en avances aux cultivateurs et aux artisans. Il n'en est pas de même au Canada, où, d'ailleurs, l'épargne est rare à la campagne; et si l'usure ne fleurit bien que là où l'argent est rare, elle doit fleurir au Canada plutôt que dans les campagnes de France.

Nous voyons bien ce qui embrouille le conférencier; c'est qu'il entend parler de placements et de prêts à 4 p. c., en France, tandis que, au Canada, l'argent peut facilement rapporter 6 ou 7 pour cent, mais tout cela est relatif; nous n'avons pas la prétention de procurer aux membres des caisses rurales de l'argent à 4 p. c. Nous ne prétendons pas qu'ils

pourront avoir, dans tous les cas, de l'argent à un taux moindre que celui de la banque. Tout ce que nous voulons, c'est qu'ils puissent emprunter à un taux raisonnable, pour se procurer les moyens d'augmenter leur production. Le Dr. Palardy vit au milieu de la population agricole la plus riche et la plus progressive de la province, à quelques milles de St Hyacinthe où trois banques offrent aux emprunteurs toutes les facilités compatibles avec le système actuel. Et bien, nous lui demandons de relever, dans ces trois banques, le nombre de comptes d'épargne ouverts à des cultivateurs et il verra que ce nombre est très restreint. Nous avons déjà expliqué pourquoi.

Il voudrait que l'on enseignât aux cultivateurs la manière de faire de l'argent, plutôt que celle de l'emprunter facilement. Il n'ignore pas que c'est avec de l'argent qu'on fait de l'argent; et il sait, il l'a dit lui-même, que le cultivateur canadien n'a pas le goût de l'épargne et que, par conséquent, l'argent lui manque souvent. Il voudrait "exciter son émulation à améliorer quelque chose, à faire quelques semences de plantes nouvelles ou sarclées, tel que tabac, betteraves à vaches ou à sucre, fourrage vert pour silo, tenir des races d'animaux en bon ordre et choisir les meilleures espèces, de manière à augmenter avec tout cela son revenu." C'est précisément ce que nous voulons aussi; mais, plus pratiques, nous voulons en même temps lui fournir le moyen de faire tout cela, moyen qui lui manque la plupart du temps.

Nous avons déjà dit que tout ce à quoi nous visions, c'était de permettre aux membres des caisses rurales d'emprunter à un taux raisonnable. Il est évident que ces caisses ne sont pas faites pour ceux qui peuvent emprunter aux banques sous leur propre responsabilité; ceux-là peuvent marcher seuls et n'ont pas besoin de la caisse rurale. Mais les autres ne forment-ils pas la grande majorité des cultivateurs et ne méritent-ils pas qu'on s'intéresse à eux? Procurer à ceux-là de l'argent à 7 p.c. au lieu de 10 ou 12 p.c. n'est-ce pas leur faciliter les moyens d'améliorer leur culture et de faire de l'argent, surtout lorsque l'on prend soin de veiller à ce que cet argent soit employé à augmenter leurs moyens de production?

Ce dernier point, sur lequel le Dr. Palardy se montre très sceptique, ne nous paraît pas aussi difficile à atteindre qu'à lui. Puisque c'est la raison d'être de la caisse ru-

rale, il est clair que des conditions rigoureuses devront être imposées et qu'il faudra prendre des mesures pour que le manque de foi de l'emprunteur soit à peu près impossible. Les conditions morales de la constitution de la caisse, dont le conférencier ne tient aucun compte, sont déjà une garantie, mais il faut aussi une garantie matérielle, que nous croyons avoir trouvée dans le projet d'acte constitutif publié dans notre dernier numéro.

Pour bien juger de la valeur d'une institution de ce genre, il faut se mettre à la place de ceux à qui elle est destinée. M. le Dr. Palardy, affirme qu'il préfère payer quelque chose de plus et n'avoir nullement à s'occuper de l'argent emprunté par ses co-associés. C'est bon à dire, à lui qui a probablement de l'argent à prêter et qui, dans tous les cas, peut se faire ouvrir un compte à la banque. Mais qu'il se mette donc à la place du cultivateur dont il soigne la famille depuis dix ou quinze ans et dont il n'a jamais pu collecter en argent ses honoraires. C'est pour ce dernier et non pour lui, que nous voulons fonder les caisses rurales.

Nous ne comprenons pas bien ce qu'il entend par cette phrase: "Il (le peuple) comprend qu'il faut faire de l'argent avec l'agriculture et non pas faire de l'agriculture avec son argent". Veut-il dire qu'on peut faire de l'agriculture sans argent? Ce serait une absurdité. L'agriculture est une industrie comme une autre; plus on y met d'argent, plus elle rapporte; sans argent, le cultivateur ne peut se procurer ni les instruments aratoires, ni le bétail, ni les semences qui lui sont nécessaires. Le crédit, seul, peut lui venir en aide; et la caisse rurale, l'association paroissiale de crédit mutuel, est, à un autre point de vue, la meilleure forme de crédit qu'on puisse lui offrir.

Le conférencier de St-Hugues n'a, pas évidemment, parfaitement saisi l'économie de la caisse rurale. Nous lui demandons de la mieux étudier et nous sommes certains que, la connaissant mieux, il l'appréciera tout autrement qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

—Votre vie est-elle assurée?

—Oui; j'ai une police de la Provident Life Association de \$10,000 payable à ma femme.

—Vous devriez avoir honte de la regarder en face.

—Pour.....pourquoi donc?

—Pour être encore en vie. Comment vous en excusez-vous?